

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le **21 NOV. 2022**

ID : 062-246200638-20221117-DCS_221116_102-DE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 10 novembre 2022

Présents à la séance : 79

Compte-rendu de la séance :
17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Vendin-lez-Béthune, Salle Pierre Bérégovoy, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 10 novembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, Mme Pascale GOUILLART ; Les délégués de la commune d'Auchel : MM. BERRIER, BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : M. GIBSON, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, BRIGE, Mme PHILIS, M. SOLHEID, MM. KWARTNIK, CAUET, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mmes GIBON, NASPINSKI, M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : MM. MASSART, BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, DUBRULLE ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL, CHAPPE ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : M. CARAMIAUX, Mme SAUVAGE, M. DESCAMPS, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE, DISSAUX ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mmes CARON, VEREECQUE, M. DAILLES ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. BOBEK; Les délégués de la commune d'Oblinghem : MM. CARPENTIER, HERNU ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Le délégué de la commune de Vaudricourt : M. JURCZYK ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Les délégués de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, BERTOUX, Mme LOISEAU à M. BRIGE, M. BARRE à M. CORDON, M. SCALONE à Mme Martine DESCAMPS, M. PERRIN à M. KWARTNIK, M. SCAILLEREZ à M. JEVTOVIC, Mme HARFAUX HAELEWYN à M. CAUET, Mme DENIS à Mme LEFEBVRE, M. FONTAINE à Mme LECOMPTE.

Se sont fait représentés : M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BERROYER par Mme IMBERT, Mme CHOCHOI par Mme GOTTRAND, Mme BEIGNIER par Mme BREUVART-PETITPAS, M. MASSARD par M. DUBRULLE, M. POIRE par M. CHAPPE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, M. SCAILLEREZ par M. DISSAUX.

Absents - Excusés : M. CARRE, Mme BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mmes BOULART, LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mme CHOCHOI, M. JEVTOVIC, Mmes HARFAUX HAELEWYN, BEIGNIER, DENIS, MM. MASSARD, POIRE, VAAST, FONTAINE, FAVIER, SCAILLEREZ, DELANNOY, HOBERG, SWITALSKI, Mme ANTKOWIAK, M. TASSEZ.

Monsieur Jean-Marie DOUVRY, délégué titulaire de la commune de Festubert, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

1-02- EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD DEGEORGE

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu les délibérations du comité syndical 1-07 du 15 décembre 2021, 1-20 du 22 juin 2022 et 1-14 du 19 octobre 2022 adoptant respectivement les budgets primitif et supplémentaire 2022 et la décision modificative n°1 du budget annexe de l'EHPAD Degeorge ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section de fonctionnement afin de poursuivre l'activité jusqu'à présent développée ;

Après avis favorable de la commission administration générale planification et finances du 9 novembre 2022,

DECIDE

D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :

OUVERTURES DE CREDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION SOINS

Groupe II

Chapitre 012 Nature 64111

Rémunération principale personnel titulaire

+ 8 980.00 €

Chapitre 012 Nature 641188

Autres indemnités personnel titulaire

+2 070.00 €

Chapitre 012 Nature 64511

Cotisations à l'U.R.S.S.A.F

+ 2 150.00 €

Chapitre 012 Nature 64515

Cotisations à la C.N.R.A.C.L.

+ 2 800.00 €

